

Le Syndicat

Le syndicat a pour objet la défense des abeilles, de l'apiculture et des apiculteurs, en collaboration avec les services compétents du Ministère de l'Agriculture. Il propose également toutes opérations facilitant à ses adhérents la pratique de l'apiculture.

S'inscrire au syndicat, c'est :

- Bénéficier de la défense des droits des apiculteurs, d'un soutien sur la législation.
 - Avoir accès aux informations régionales et nationales sur l'apiculture.
 - Accès au rucher du Syndicat.
 - Bulletin d'informations.
 - Abonnement à la revue L'Abeille de France.
 - Assurance
 - Prise en charge de la cotisation éco-emballage.
 - Assistance sanitaire.
- Adhérent au GDSA de Seine et Marne, celui-ci est habilité pour vous fournir les médicaments. Vétérinaire conseil et Intervenants Sanitaires Apicoles sont là pour vous assister et vous conseillent gratuitement.
- Adhérent de la Fédération de Seine et Marne des apiculteurs.
 - Accès groupement d'achat.

L'inscription peut se faire lors de l'assemblée générale, mais également tout au long de l'année.

Le rucher du Syndicat

Toutes les activités du rucher sont réservées aux adhérents du syndicat. Elles sont gratuites.

Le but de notre rucher est d'initier les bases d'une bonne pratique de l'apiculture, nous proposons des rencontres afin de partager notre passion, montrer que l'apiculture se pratique sans trop de contraintes, mais avec beaucoup de plaisir.

Les activités :

- La conduite d'une ruche sur une année.
- Elevage de reines et d'essaims.
- Santé des abeilles.



Ces activités sont faites suivant un calendrier, les samedis après-midi.

Notre rucher est situé sur un terrain mis à disposition par la Mairie de VOULX.

Le rucher est géré par une équipe d'apiculteurs. Le tout dans une bonne ambiance.

Pour participer aux activités du rucher, vous devez avoir votre équipement constitué d'une tenue de protection, d'un voile et de gants.

Le rucher est un lieu de rencontre et d'échanges.

Sa démarche s'inscrit dans le respect de la protection des abeilles.

Le Bulletin

Pour l'information de nos adhérents.

Un bulletin est rédigé et mis en forme par nos soins, diffusé aux adhérents deux fois dans l'année.

Chaque adhérent peut collaborer à son contenu, avec des articles, des ventes de matériel d'occasion ou bien de recherches diverses.



Devenir apiculteur suppose des droits et des devoirs.

Posséder une ruche, commercialiser du miel ou d'autres produits de la ruche suppose le respect de la réglementation en vigueur.

Vous trouverez au sein du Syndicat les renseignements nécessaires.

